

## Portrait de la MRC Joliette

### Conservation de la biodiversité

#### Détermination des écosystèmes prioritaires des basses-terres du Saint-Laurent

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Direction de l'aménagement de la faune de Laval-Lanaudière-Laurentides  
Et  
Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction de l'analyse et de l'expertise régionales de Montréal, de Laval, de  
Lanaudière et des Laurentides

Septembre 2008

## 1. Introduction

La stratégie de conservation des écosystèmes de la région de Lanaudière a pour objectif de maintenir ou rétablir un nombre significatif d'écosystèmes viables pouvant soutenir une biodiversité répondant aux engagements internationaux du Québec et aux besoins des citoyens.

Les habitats et les paysages des basses-terres du Saint-Laurent ont subi de grands changements depuis quelque décennies. Ces milieux riches sont occupés par les usages agricoles et urbains. Le maintien de superficies minimales d'habitats naturels de qualité et représentatifs des écosystèmes d'origine qui permettraient de fournir les habitats fauniques et d'autres fonctions écosystémiques nécessaires, comme le maintien de débits de base dans les cours d'eau, la régulation du climat local et le maintien de la biodiversité sera réalisé grâce à une approche globale du territoire.

Les analystes du MRNF et du MDDEP de la région de Lanaudière ont établi des critères de conservation qui sont essentiellement inspirés des documents préparés par le OMNR : Significant wildlife habitat technical guide (<http://www.mnr.gov.on.ca/mnr/pubs/wildlife/swhtg.html>) et Quand l'habitat est-il suffisant? (<http://www.on.ec.gc.ca/wildlife/docs/pdf/habitatframework-f.pdf>) disponibles sur internet.

L'approche de conservation s'est faite à plusieurs échelles :

- Aire de concentration saisonnière;
- Habitat d'espèces rares;
- Habitat d'espèces d'intérêt ou spécialisées;
- Habitat de la région physiographique sous représenté;
- Corridor d'habitat.

L'échelle de travail est la municipalité afin que le territoire n'ait pas une trop grande superficie et que les paramètres de conservation attribués aux bassins versants puissent s'appliquer.

Le territoire de la MRC Joliette est divisé en 4 unités physiographiques. La répartition des efforts de conservation devra être répartie dans ces 4 unités. En partant du sud, les unités sont les basses-terres: zone B107, B109, B0110 et les Laurentides.

## 2. Critères de conservation

Les paramètres suivants de conservation ont été choisis afin d'orienter les priorités d'intervention. Lorsque le territoire est très perturbé, tous les milieux d'intérêt doivent être préservés, il n'est pas nécessaire de prioriser les habitats à conserver, on doit s'assurer que tous les milieux soient bien représentés.

- Au moins trois milieux de même type devraient être préservés par unité physiographique et par municipalité;
- Accorder une importance aux boisés âgés (plus de 70 ans) et aux peuplements de plus de 30 ha;
- Les zones naturelles (boisées) devraient représenter au moins 30 % du territoire,
- Il devrait y avoir un îlot boisé d'au moins 200 ha;
- Les îlots boisés devraient être à moins de 2 km;
- La composition de la forêt devrait être représentative de la latitude = Zones bioclimatiques de l'érablière à tilleul et à bouleau jaune;
- Les couloirs de connexion devraient avoir une largeur de 100 m;
- Le tampon de protection autour des milieux humides devrait avoir au moins 100 m (ou la zone de captage, la plus grande des 2 mesures);
- Les milieux humides à préserver en priorité devraient être localisés en tête de bassin parce qu'ils servent à l'émergence et à la recharge des eaux souterraines et en zones inondables pour la réduction du risque d'inondation;
- Le tampon de protection le long des cours d'eau devrait être d'au moins 30 m;
- Les rives devraient avoir un couvert riverain sur au moins 75 pour cent.

## 3. Description de la MRC Joliette

Ces superficies proviennent des cartes écoforestières du MRNF et de l'Atlas des terres humides d'Environnement Canada. Ces données ne sont pas à jour.

	Superficie (ha)		Basses-terres	
MRC Joliette	42443	100%	38820	91%
Milieu boisé carte écofor	12141	29%	9451	24%
forêt feuillue	6692	55%	}	
forêt mélangée	4756	39%		
forêt résineux	693	6%		
milieu forestier de plus de 70 ans	650	5%		
Milieu humide Atlas	2148	5%		

Ce portrait devrait être fait pour chacune des 10 municipalités, pour chacune des unités physiographiques afin d'avoir un portrait plus local des interventions à prioriser. La distribution des boisés est inégale sur le territoire de la MRC. La majorité des milieux naturels se trouvent dans le nord de la MRC, toute la partie des basses-terres présente un déficit de surface naturelle. En fait il y a environ 9 451 ha de boisés selon les cartes

écoforestières du 3e décennal sur les 38 820 ha de superficie de la MRC dans l'unité des basses terres. Dans le sud il n'y a donc que 24% du territoire qui est boisé ce qui est inférieur aux critères de maintien de la biodiversité (30%). Afin de maintenir un corridor avec les habitats du nord et le lien est-ouest qui passerait par Crabtree, Saint-Paul et Saint-Thomas, on devrait attacher une importance aux corridors que représentent les rivières Ouareau, Rouge, et la Chaloupe. Il faut aussi s'assurer de la représentativité des milieux naturels boisés de cette unité en favorisant les essences des zones bioclimatiques (érablière à tilleul et à bouleau jaune). La presque totalité des milieux humides fait partie du complexe tourbeux du delta de Lanoraie.

Un habitat légal cartographié est présent au sud du territoire, il s'agit de l'habitat du rat musqué dans le complexe tourbeux du delta de Lanoraie.

### 3.1 Aire de concentration saisonnière

#### 3.1.1. Orignal

La présence des orignaux est particulièrement importante au sud dans le secteur du complexe tourbeux du delta de Lanoraie. L'orignal utilise des territoires de grande superficie, des corridors naturels doivent toutefois être maintenus afin de favoriser les échanges. Les corridors verts proposés de ouest en est par Héritage Laurentien peuvent être mis en place en travaillant à une échelle régionale afin de conserver une population en santé dans le sud du territoire. Les liens nord-sud doivent aussi être améliorés. Le nord du territoire a fait l'objet d'inventaires en 1993 et en 2001.

#### 3.1.2 Cerf de Virginie

Il n'y a pas de présence d'aire de confinement.

#### 3.1.3 Oiseaux migrateurs

Nous n'avons pas d'information

#### 3.1.4 Aire de nidification

Nous n'avons pas d'information

#### 3.1.5 Aire d'alimentation de rapaces

Nous n'avons pas d'information

#### 3.1.6 Hibernacle de reptile

Nous n'avons pas d'information

#### 3.1.7 Hibernacle de chauve-souris

Nous n'avons pas d'information

#### 3.1.8 Aire de repos de papillon (monarque)

Nous n'avons pas d'information

### 3.2 Habitat d'espèces rares

On note la présence fouille-roche gris dans la rivière Ouareau et des habitats de fraie important d'esturgeon jaune et deux espèces de moule susceptible d'être désignées dans les rivières Ouareau et l'Assomption. La tortue des bois est présente dans le bassin versant de la rivière L'Assomption. Le complexe tourbeux du delta de Lanoraie accueille également plusieurs espèces à statut précaire dont le troglodyte à bec court, le tohi à flancs roux, la chauve-souris cendrée et la musaraigne pygmée. Plusieurs espèces de plantes vasculaires sont présentes dans le sud de la MRC dont des peuplements importants d'orme liège et d'ail des bois.

Afin de préserver les habitats des espèces rares, le complexe du delta de Lanoraie et les habitats au nord c'est-à-dire à la hauteur de Crabtree, Saint-Thomas, Joliette devraient être protégés.

### 3.3 Habitat d'espèces d'intérêt ou spécialisées

Les espèces sensibles ont besoin habituellement d'habitats de superficie importante afin de limiter l'effet de lisière (voir le tableau suivant). Ces espèces sont sensibles aux perturbations et la conservation d'habitats non fragmentés leur est bénéfique. Tout projet de conservation qui veut améliorer ou maintenir la diversité des espèces doit tenir compte des espèces moins opportunistes et donc spécialisées qui ont des besoins particuliers. Un paysage diversifié (forêt mature, forêt jeune, peuplements diversifiés, milieux humides etc) sur le territoire est habituellement un gage de réussite.

Type	Habitat	Besoins
Forêt mature	Forêt	Les plus vieilles forêts du territoire
Habitat d'espèces intolérantes (petites superficies)	Grandes superficies de forêt, de friche, de marais	Forêt mature avec plusieurs strates de végétation. Au minimum $\geq 30$ ha mais préférablement $\geq 100$ ha.
Nidification de tortue	Rive (sable et gravier) et marécage	Habitat non perturbé, corridor
Alimentation de rapaces	Champs	Superficie $\geq 30-50$ ha
Falaise et caverne	Site spécifique	Habitat naturel

Selon les cartes écoforestières les plus vieilles forêts du territoire sont réparties par petites parcelles de moins de 40 ha sur l'ensemble du territoire. Les peuplements de superficie appréciable (plus de 30 ha) sont également répartis sur l'ensemble de la MRC.

### 3.4 Habitat de la région physiographique sous représenté

Selon les données de l'atlas des terres humides et de la BDTQ du MRNF les milieux humides sont distribués de façon inégale. Certains bassins versants (sur le territoire de la MRC) en sont presque complètement dépourvus. Les petits milieux sont abondants dans le bassin de la rivière L'Assomption. Les grands milieux humides du complexe tourbeux du delta de Lanoraie subissent de fortes pressions au sud de la MRC. Les grands milieux humides du sud devraient être protégés en priorité et des bandes de protection devraient être établis au pourtour afin de maintenir leur intégrité. Les milieux de plus petite superficie parce que représentatifs de la majorité des milieux humides perdus doivent aussi être conservés.

La composition de la forêt devrait être représentative de la latitude, le secteur se trouve dans les zones bioclimatiques de l'érablière à tilleul et à bouleau jaune. Les mesures de restauration et les plans d'aménagement forestiers devraient tenir compte de cette approche.

### 3.5 Corridor d'habitat

Afin de maintenir la santé des écosystèmes, il est important d'assurer une connectivité entre les milieux. De cette façon les échanges génétiques sont possibles. Les corridors favorisent aussi les déplacements de la faune pour la recherche d'habitats de qualité. Des corridors de largeur suffisante doivent donc être prévus (100 m). Les cours d'eau, parce qu'ils doivent de toute façon être pourvus de bandes riveraines végétalisées (politique et règlements municipaux) sont souvent utilisés comme corridors. Dans une optique de conservation des écosystèmes il est cependant souhaitable d'élargir les bandes riveraines à plus de 30 m. Une revue de littérature corrobore cette proposition et précise que les corridors riverains représente une diversité élevée en espèces vasculaires. En fait les corridors riverains sont soumis aux facteurs suivants: 1) l'intensité et la fréquence des crues, 2) les variations à petite échelle dans la topographie et les sols qui résultent de la migration latérale des canaux de rivière, 3) les variations climatiques le long des cours d'eau, lesquels coulent de haute à basse altitude ou à travers divers biomes et 4) les régimes de perturbation imposés au corridor riverain dans les hautes terres (H. Gilbert 1997 <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/RN97-3090.pdf>) ce qui en font des sites à privilégier comme corridor.

#### 4. Détermination des écosystèmes de la MRC Joliette

La cartographie préliminaire et les connaissances actuelles suggèrent d'attribuer les statuts de « **site à potentiel faunique élevé** » et de « **site à potentiel écologique élevé** » aux écosystèmes suivants (voir la carte) :

- Le complexe tourbeux du delta de Lanoraie;
- Le bassin versant de la rivière Saint-Joseph;
- Les frayères d'esturgeon jaune des rivières l'Assomption et Ouareau;
- Le boisé de Saint-Thomas-Sainte-Élisabeth.

Nous recommandons d'utiliser les moyens suivants afin d'atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité à l'échelle de la MRC :

- Application de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*;
- Urbanisation localisée et densifiée à proximité de zones de conservation non fragmentés d'habitats naturels;
- Interdire le drainage des milieux humides;
- Revoir le concept d'entretien de cours d'eau en favorisant des solutions permanentes tel que le maintien des sols dans les champs et la mise en place de bandes riveraines arbustives et arborescentes;
- Promouvoir la préservation des écosystèmes en faisant référence au maintien de la biodiversité mais aussi en rapport avec la qualité de l'eau, la qualité de vie et la beauté des paysages;
- Revoir les concepts d'aménagements forestiers en introduisant les paramètres écosystémiques :
  - utiliser des essences représentatives du domaine bioclimatique;
  - ne pas modifier les conditions du sol ou de drainage afin de favoriser des essences non adaptées, l'introduction d'essences exotiques, de spécimens hybrides et de plantations homogènes;
- Utiliser les rivières L'Assomption, Ouareau, Rouge, et la Chaloupe afin de connecter les habitats du sud et du nord en augmentant la largeur des bandes riveraines;
- Conserver les vieilles forêts réparties sur l'ensemble du territoire ainsi que les habitats d'espèces à statut précaire;
- Travailler sur le maintien d'un corridor forestier est-ouest dans le sud de la MRC;
- Soutenir les organismes de conservation;
- Informer le public sur les moyens de conservation (servitude, don écologique, vente).

Le tableau suivant peut être utilisé et enrichi afin de cibler des objectifs de conservation (un état de situation apparaît dans la 3<sup>e</sup> colonne et un portrait est fait 5 ans plus tard et est indiqué dans la 4<sup>e</sup> colonne) :

Nom de la municipalité	Cible	2008	2013	Différence
<b>Habitats forestiers</b>				
% de couvert forestier	≥ 30 %			
Taille du plus grand îlot boisé (ha)	≥ 200 ha			
<b>Habitats riverains</b>				
% des rives de cours d'eau de 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ordre couvert d'une végétation naturelle	≥ 75%			
% des rives de cours d'eau de 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ordre couvert d'une végétation naturelle plus zone tampon ≥ 30 m	≥ 75%			
<b>Milieus humides</b>				
% de milieux humides	≥ 10%			
Largeur moyenne de végétation naturelle adjacente au milieu humide (m)	≥ 240 m			



Extrait du site du MRNF Secteur Forêt sur les domaines bioclimatiques du Québec :  
( <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-carte.jsp> )

### 1. Domaine de l'érablière à tilleul

Le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul s'étend au nord et à l'est de celui de l'érablière à caryer cordiforme. La flore y est aussi très diversifiée, mais plusieurs espèces y atteignent la limite septentrionale de leur aire de distribution. Dans les milieux qui leur sont favorables, **le tilleul d'Amérique, le frêne d'Amérique, l'ostryer de Virginie et le noyer cendré accompagnent l'érable à sucre**, mais ils sont moins répandus au-delà de ce domaine. La distribution des chênaies rouges et les précipitations permettent de distinguer deux sous-domaines : l'un dans l'ouest, qui est plus sec, l'autre dans l'est, où les précipitations sont plus abondantes.

### 2. Domaine de l'érablière à bouleau jaune

Le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune couvre les coteaux et les collines qui bordent le sud du plateau laurentidien et des Appalaches. Il occupe la partie la plus nordique de la sous-zone de la forêt décidue. Moins diversifiée, sauf sur les meilleurs sites, la flore regroupe de nombreuses espèces boréales, largement répandues au Québec. Sur les sites mésiques, **le bouleau jaune est l'une des principales essences compagnes de l'érable à sucre. Le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada** croissent aussi dans ce domaine, mais ils deviennent très rares au-delà de sa limite septentrionale. Ce domaine marque aussi la fin de l'aire de distribution du tilleul d'Amérique et de l'ostryer de Virginie. Ici, comme dans toute la sous-zone de la forêt décidue, le chablis est l'un des principaux éléments de la dynamique forestière. L'abondance des précipitations ainsi que de la distribution des peuplements de pins blancs et rouges divisent le domaine de l'érablière à bouleau jaune en deux sous-domaines, l'un à l'ouest, l'autre à l'est.

